

RECU le 18 MAR. 2022

Direction prévention et organisation des secours

Groupement prévention

Affaire suivie par :
Lieutenant Philippe POURRAT
Service Arrondissement de PONTOISE
Tél : 01.30.17.71.47
philippe.pourrat@sdis95.fr

Monsieur le Président
Pôle Urbanisme CCVC – CCVVS
1 rue de Rouen
95450 VIGNY

CERGY-PONTOISE, le 15 MARS 2022

PP/RC/H008.00011

OBJET : AINCOURT - Monsieur JOUIDA Ramzi - ASL PAVILLON DES TAMARIS - pièces complémentaires - allée des Tamaris - Lieu-dit Pavillon des Tamaris

REFER : votre transmission en date du 17 février 2022
Dossier n° PC00821B0002

P. J. : 1 dossier en retour.

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis, des pièces complémentaires relatives à l'aménagement de logements dans un bâtiment existant sis, allée des Tamaris, sur le territoire de votre commune.

Le permis de construire de ce projet a fait l'objet d'une étude de nos services le 21 janvier 2022 sous le n° PC00821B0002, à l'issue de laquelle un avis favorable a été rendu.

Les pièces complémentaires concernent la suppression d'un local d'activité au rez-de-jardin du bâtiment B, qui sera remplacé par un logement supplémentaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces modifications n'appellent de ma part aucun commentaire.

En conséquence j'émet, en ce qui me concerne, un **AVIS FAVORABLE** à la réalisation de ce projet sous réserve que les dispositions essentielles mentionnées dans mon rapport du 21 janvier 2022 (excepté la disposition 3.18 qui devient caduque), soient respectées.

Pour le directeur départemental des services
d'incendie et de secours du Val d'Oise,
le chef du groupement prévention
Le directeur,


Commandant Sylvain CHATEAU